



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

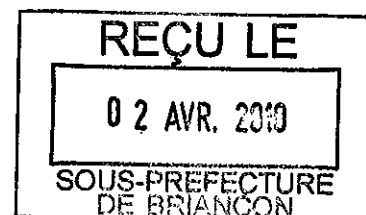
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : FINANCES 1

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE
2009**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Considérant que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et du compte de gestion qui ensemble constituent l'arrêté des comptes ;

Considérant toutefois que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif et du compte de gestion, reprendre de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation ;

Considérant que par délibération n°196-09 en date du 16 décembre 2009 le conseil municipal a décidé de fixer au 31 décembre 2009 la date de clôture du budget annexe des ateliers-relais et par conséquent de reprendre les résultats de ce budget annexe dans le budget principal 2010 de la commune ;

Considérant que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, cet excédent est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement ; que par conséquent le conseil municipal inscrit au budget de reprise la prévision d'affectation et les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre de l'exercice précédent ; que la reprise des résultats et des restes à réaliser doit être totale ;

Considérant que la reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, ce qui est le cas aujourd'hui, et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2009 ; considérant que tous ces documents sont annexés à la présente délibération ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement sont repris dans le projet de budget primitif 2010 ; que la prévision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent, cumulé avec le résultat antérieur reporté ;

Considérant que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et que le conseil municipal se prononcera alors par délibération sur l'affectation du résultat ;

Considérant que les résultats 2009 anticipés du budget principal de la commune de Briançon et du budget annexe des ateliers-relais sont retracés dans le tableau suivant :

	Principal	Ateliers Relais	Total
A)-Résultat de l'exercice 2009	2 419 455,36	49 881,83	2 469 337,19
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0,00	55 267,14	55 267,14
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	2 419 455,36	105 148,97	2 524 604,33
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2009 (R001)	- 970 324,80	102 079,24	- 868 245,56
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2009	- 145 539,00	0,00	- 145 539,00
F)-Besoin de financement = D+E	- 1 115 863,80	102 079,24	- 1 013 784,56

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :		
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)		1 013 784,56
2)-Report de fonctionnement (R002)		1 510 819,77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'approuver la reprise anticipée au budget primitif 2010 des résultats de l'exercice 2009, et après avoir constaté que le résultat de fonctionnement anticipé 2009 du budget principal de Briançon cumulé avec le résultat de fonctionnement anticipé du budget annexe des ateliers-relais s'élève à + 2 524 604,33 €, de prévoir l'affectation d'une somme de 1 013 784,56 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement et de reprendre la somme de 1 510 819,77 € sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe)

ABSTENTION : 3 (VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin)

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE

